

PREPARATION DU CONTRAT DE PROJET 2014-2020
Stratégie Régionale

Amendements proposés par le groupe Europe Ecologie

ASSEMBLEE PLENIERE – 13 mars 2014

Volet Transversal 4

I- Thématique : Emploi 4

Amendement n° 1..... 4

Amendement n° 2..... 4

Amendement n° 3..... 4

Amendement n° 4..... 4

Amendement n° 5..... 5

Volet Régional 6

I – Thématique : Innovation, filières d’avenir et usine du futur 6

Amendement n° 6..... 6

Amendement n° 7..... 6

Amendement n° 8..... 6

Amendement n° 9..... 6

Amendement n° 10..... 6

Amendement n° 11..... 7

Amendement n° 12..... 7

Amendement n° 13..... 7

Amendement n° 14..... 7

Amendement n° 15..... 7

Amendement n° 16..... 8

II – Thématique : Enseignement Supérieur, Recherche, Innovation 8

Amendement n° 17..... 8

Amendement n° 18..... 8

Amendement n° 19..... 8

Amendement n° 20..... 8

III – Thématique : Mobilité Multimodale	9
Amendement n° 21	9
Amendement n° 22	9
Amendement n° 23	9
Amendement n° 24	9
Amendement n° 25	10
Amendement n° 26	10
Amendement n° 27	10
Amendement n° 28	10
Amendement n° 29	10

IV - Thématique : Transition écologique et énergétique	10
Amendement n° 30	11
Amendement n° 31	11
Amendement n° 32	11
Amendement n° 33	11

V - Thématique : THD et Usages du numérique	11
Amendement n° 34	11
Amendement n° 35	12

Volet Territorial 13

I – Thématique : Politique de la ville	13
Amendement n° 36	13

II – Thématique : Volet Métropolitain	13
Amendement n° 37	13
Amendement n° 38	13
Amendement n° 39	13
Amendement n° 40	14
Amendement n° 41	14

Volet Interrégional15

II – Thématique : Massifs15

Amendement n° 42.....15

Amendement n° 43.....15

Amendement n° 44.....15

Volet Transversal

I- THEMATIQUE : EMPLOI

Page 48

Amendement n° 1

Après « *L'emploi de qualité est un levier essentiel de la compétitivité des entreprises et des territoires. Il est conditionné par une adéquation et une mise en cohérence avec les choix d'investissement, une amélioration des processus actuels d'orientation initiale et continue dans le but de sécuriser les parcours professionnels, un ajustement régulier des formations au regard des besoins économiques* » (1^{er} paragraphe)

Ajouter « **et pour répondre aux enjeux de la transition écologique** » (...)

Amendement n° 2

Après « *Cette stratégie doit permettre d'augmenter l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi* » (2^{ème} paragraphe, 4^{ème} ligne)

Ajouter «, **consolider les emplois existants et préparer la reconversion et la diversification vers des activités moins carbonées.** »

Amendement n° 3

Remplacer la phrase : « *Cette stratégie est à construire autour de quatre objectifs :* »

par

« Cette stratégie du CPER est à construire sur la base des contraintes incontournables de la raréfaction des ressources (Energie, eau, air, biodiversité, matériaux, foncier, ...) et du forçage climatique.

En matière d'emploi, ces contraintes sont aussi des opportunités pour créer des emplois de qualité, durables, dans des secteurs innovants, et porteurs de richesses non délocalisables.

Par ailleurs, cette stratégie doit affirmer de manière claire une ambition pour la création d'activités et d'emplois dans les territoires ruraux. Elle est à construire autour de quatre objectifs : »

Amendement n° 4

Après « *Mettre en place une plateforme Emploi/Formation pour les métiers de l'aéronautique* »
(Actions prioritaires à conduire, deuxième tiret)

Ajouter « afin notamment de préparer une diversification de ces métiers, et pour les filières éco industries, environnement, développement durable. »

Page 49

Amendement n° 5

Après « *Renforcer l'organisation du conseil en orientation, dans le cadre du service public régional d'orientation au service des jeunes et des adultes en recherche d'emploi, en reconversion ou en formation initiale, avec notamment la création d'un réseau s'appuyant sur des MCEF rénovées* »

Ajouter « et sur les Maisons de l'Emploi. »

Volet Régional

I – THEMATIQUE : INNOVATION, FILIERES D'AVENIR ET USINE DU FUTUR

Page 51

Amendement n° 6

2. Positionner Midi-Pyrénées sur des marchés d'avenir et créer les emplois de demain

Après « *Un certain nombre de domaines d'activité s'appuyant sur des technologies clés et ayant une interaction avec plusieurs des filières du territoire présentent une opportunité de développement pour l'industrie régionale pour construire l'industrie et les emplois en Midi-Pyrénées* » (4ème ligne)

Ajouter : « **en particulier en développement d'éco-industries : eau, énergies, matériaux** »

Amendement n° 7

5e ligne du paragraphe 2. Positionner Midi-Pyrénées sur des marchés d'avenir et créer les emplois de demain :

Supprimer : « **Eco-industrie (eau, énergie et environnement)** »

Amendement n° 8

2.1 Accompagner l'implication des entreprises régionales et soutenir (...)

Après « *Robotique et drones* »

Ajouter « **civils, dans le respect d'une charte d'éthique qui reste à construire** »

Amendement n° 9

Modifier le point « Energies » comme suit : « **énergies renouvelables et réseaux (électrique, chaleur, gaz...)** » et rénovation thermique des bâtiments

Amendement n° 10

Rajouter dans la liste 2.1 un item : « **Innovation sociale** »

Amendement n° 11

Item « Mobilité durable » :

Après « *Voitures pour tous consommant moins de 2L aux 100km* »,

Ajouter : « **rail, véhicules légers, intermodalités** », *TGV du futur*

Page 52

Amendement n° 12

2.6

Après « *Préciser les objectifs et modalités d'expérimentations territoriales et soutenir l'ingénierie de projets de type territoire catalyseur d'innovation* »

Ajouter : « **en particulier à travers les lettres de mission de la Stratégie Régionale de l'Innovation** ».

Amendement n° 13

Ajouter un « **2.7. Soutenir l'Economie Sociale et Solidaire, le développement des Pôles Territoriaux de Coopération Economique et les incubateurs d'innovation sociale** »

Amendement n° 14

3. Après « *Il s'agit sur cette troisième orientation stratégique d'accroître la compétitivité des entreprises régionales notamment TPE/PME et ETI, par l'adaptation des outils de financement et d'accompagnement existants, en particulier pour répondre aux enjeux de la robotisation et de l'usine du futur* » :

Ajouter : « **et en tenant compte de la raréfaction des ressources et de la lutte contre le changement climatique** »

Amendement n° 15

Après « *3.5 Encourager les démarches d'économie circulaire, notamment territorialisées (gestion des flux et recyclage)* »

Ajouter : « **Le territoire régional sera l'objet d'une étude préalable de connaissance des flux de matière et d'énergie.** »

Page 53

Amendement n° 16

A la suite du 3.8,

Ajouter : « **4. Soutenir le développement d'emplois non délocalisables dans l'ensemble des filières économiques dans le cadre de l'Economie Sociale et Solidaire:**

- en structurant le territoire autour de pôles territoriaux de coopération économiques, véritable mutualisation entre entreprises pour une meilleure performance économique et sociale
- en soutenant le développement d'entreprises dans l'innovation sociale, par le biais de l'incubateur d'innovation sociale »

II – THEMATIQUE : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, INNOVATION

Page 55

Amendement n° 17

Après « *Au-delà de ces équipements remarquables, propres à démarquer le territoire, c'est aussi tout un tissu de moyens communs aux sciences physiques* », 1^{er} paragraphe, 2^{ème} ligne

Ajouter : « **, chimiques et de la planète et de l'univers** » qui doit être régulièrement mis à jour pour maintenir à son meilleur niveau la capacité d'investigation des chercheurs midi-pyrénéens.

Page 57

Amendement n° 18

Après « *dans le vaste domaine de la physique-chimie* » 1^{er} paragraphe

Ajouter « **et des sciences de la planète et de l'univers** », socle transversal etc.

Amendement n° 19

Titre 2.3,

Après « *Accroître le transfert* » :

Ajouter « **et à la nouvelle Agence Régionale de l'Innovation et du Développement** »

Amendement n° 20

Après « *L'action des structures de transfert telles que les CRITT, les PFT participe à l'effort de montée en gamme du tissu industriel régional, notamment des PME-TPE qui n'ont parfois pas d'autre voie d'acquisition de technologie à leur disposition dans des domaines porteurs de développement* ». Dernier paragraphe, 4^{ème} ligne

Ajouter : « **Il en est de même pour les outils génériques proposés par l'agence MPI qui consacre 50% de son activité hors Haute-Garonne.** »

III – Thématique : Mobilité Multimodale

Page 60

Amendement n° 21

Après « *Le besoin en infrastructures de transport terrestre devient alors pressant afin de relier notamment les villes moyennes régionales à Toulouse* » 2^{ème} paragraphe, 9^{ème} ligne

Modifier et ajouter « **, cette dernière à Barcelone et à l'Espagne, à Paris** »

Page 61

Amendement n° 22

Supprimer « *L'horizon de mise en service de la ligne Bordeaux-Toulouse du GPSO, 2024, laisse une période propice pour d'une part, préparer l'arrivée de la LGV à Montauban et à Toulouse* » (3^{ème} paragraphe, 2^{ème} ligne)

Remplacer par « **Il faut donc un aménagement des lignes existantes pour une arrivée plus rapide d'un TGV à Montauban et à Toulouse** avec son raccordement au réseau ferroviaire... »

Amendement n° 23

Après « *Toutes les opérations ne sont cependant pas encore entrées en phase travaux et la poursuite des travaux au PDMI est indispensable* » 4^{ème} paragraphe, dernière phrase

Ajouter « **, mais la Région Midi-Pyrénées ne financera pas ces opérations.** »

Amendement n° 24

8^e §, 2^e ligne,

Après « *Les actions menées dans le domaine de la mobilité doivent favoriser le report modal du véhicule particulier vers les transports collectifs* »,

Ajouter « **, favoriser également le covoiturage et l'autopartage** ».

Après « gaz à effet de serre »,

Ajouter « Le développement du télétravail doit être un axe de développement pour réduire un certain nombre de déplacements. »

Page 62

Amendement n° 25

1.1 **Supprimer « Préparer l'arrivée de la LGV, »**

Et **Supprimer « Poursuivre les études préparatoires à l'arrivée de la LGV »**

Amendement n° 26

1.2 Fin du paragraphe, « *Elle financera cependant l'achèvement du PDMI précédent ainsi que la liaison Toulouse-Castres classée hors CPER* »

Ajouter « uniquement sur la base d'un aménagement de l'existant ».

Page 63

Amendement n° 27

3.1 Ajouter un item :

- **Mettre en place le titre de transport unique**

Amendement n° 28

3.2 « *Rendre davantage attractifs les transports collectifs et développer les nouveaux et services à la mobilité* »

Ajouter « (autopartage, covoiturage),

Supprimer « et prioritairement à celle de la métropole toulousaine. »

Amendement n° 29

3.3 **Ajouter un item :**

- **Mettre en place un schéma vélo-route et voies vertes.**

IV - THEMATIQUE : TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

Page 65

Amendement n° 30

Après « *Si la surface irriguée est en diminution, la baisse envisagée de la pluviométrie et la hausse de l'évapotranspiration pourraient engendrer une hausse des prélèvements dans les années à venir si des économies ne sont pas réalisées* »,

Ajouter « , et que les pratiques n'évoluent pas vers une utilisation raisonnée / équilibrée de la ressource en eau. »

Amendement n° 31

Ajouter un item au 2.1 :

- **Favoriser la création d'un office foncier agricole, comme outil d'acquisition foncière et de restauration de milieux.**

Page 68

Amendement n° 32

2.2 Item « *Maintien des débits suffisants : création de retenues d'eau de substitution pour faire face aux situations d'étiage, en complément de programme d'économie d'eau notamment dans le domaine agricole* »

Remplacer par

- **« Promouvoir une gestion équilibrée de la ressource en eau afin de rendre compatibles tous les usages (milieu naturel, alimentation en eau potable, usages agricoles et industriels, etc.) avec un maintien de débits suffisants pour garantir la fonctionnalité écologique des cours d'eau »**

Amendement n° 33

Dans le 4.1, Modifier l'item :

« *Développer les usages permettant de prolonger le cycle d'utilisation des biens (réemploi, réparation)* »

Ajouter « et la lutte contre les gaspillages, notamment alimentaires ».

V - THEMATIQUE : THD ET USAGES DU NUMERIQUE

Page 71

Amendement n° 34

Après Culture,

Ajouter « **Formation**

Dans le cadre de l'Orientation Tout au Long de la Vie et de la Formation Tout au Long de la Vie et en lien avec le CARIF, l'enjeu est de poursuivre la mise en place sur le territoire régional d'un système d'information, de gestion et de facilitation des parcours de formation.

Ce système devra permettre à la fois de mieux répondre aux attentes du public et de faciliter l'accès à la formation en permettant aux prescripteurs que sont Pôle Emploi, les Missions Locales et les Cap emploi d'effectuer directement les inscriptions des demandeurs d'emploi auprès des organismes de formation . »

Amendement n° 35

Après 1.3 « *Résorber les zones blanches en téléphonie mobile* »

Ajouter « **avec en priorité les zones blanches proches de la centrale nucléaire de Golfech) »**

Volet Territorial

I – THEMATIQUE : POLITIQUE DE LA VILLE

Page 74

Amendement n° 36

« 1. Favoriser la création d'emplois dans les quartiers... »

Après « *Agir sur la création d'emplois avec l'accueil d'entreprises nouvelles, grâce notamment aux politiques communautaires d'aménagement et de développement des zones d'activités économiques et les emplois de services liés aux besoins de la population résidente* »

Ajouter « , grâce au soutien de l'Economie Sociale et Solidaire et à des incubateurs d'innovation sociale. »

II – Thématique : Volet Métropolitain

Page 77

Amendement n° 37

Après « Ainsi le renforcement de l'attractivité de la métropole toulousaine et l'affirmation de son rayonnement à l'échelle internationale constituent des enjeux majeurs »

Ajouter « , enjeux qui doivent s'accompagner d'un équilibre entre les territoires ruraux et la métropole. »

Amendement n° 38

Remplacer « par la LGV » par « le TGV »

Amendement n° 39

1.1, Après « *Par exemple, la biosanté constitue un levier de diversification à soutenir* »

Ajouter « , tout comme le développement de l'économie solidaire et sociale. »

Page 79

Amendement n° 40

3.1,
Remplacer « LGV » par « **TGV** »

Après « sur un pôle multimodal de transports collectifs regroupant LGV, métro, tramway, TER, autocars... »

Ajouter « **en lien avec des pôles de covoiturage et d'autopartage.** »

Amendement n° 41

A la suite de IV – THEMATIQUE : TERRITOIRES VULNERABLES

Ajouter une thématique :

V – THEMATIQUE : RURALITE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

L'ensemble de la thématique V est à rédiger.

Volet Interrégional

II – THEMATIQUE : MASSIFS

Page 86

Amendement n° 42

2.3

Ajouter à la fin du paragraphe : « Le pastoralisme et l'élevage doivent évoluer afin de mettre fin à des pratiques préjudiciables à l'environnement (usage de molécules toxiques pour les abeilles par exemple). »

Amendement n° 43

2.5

Après « *La filière agricole sera soutenue, depuis l'aval (enjeux agro-alimentaires, productions de qualité, races et variétés locales, structuration et valorisation de filières)* »

Ajouter « et soutien du développement de l'agriculture biologique. »

Page 87

Amendement n° 44

3.2,

Après « *les approches territoriales intégrées, visant au développement de circuits courts* »

Ajouter « , et de l'agriculture biologique ».